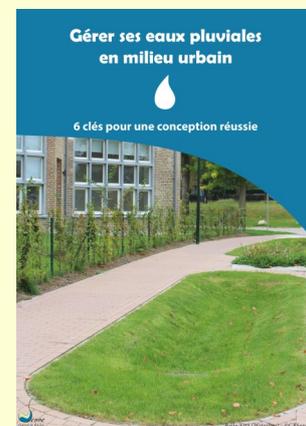


Nouvelle brochure « Gérer ses eaux pluviales en milieu urbain »

Comme vous le savez déjà, dans le cadre de ses missions, le Contrat de Rivière Senne travaille sur les échanges et la diffusion de **bonnes pratiques** en termes de gestion par bassin hydrographique des **inondations** au niveau communal.

A cette fin, une nouvelle brochure « **Gérer ses eaux pluviales en milieu urbain – 6 clés pour une conception réussie** » a été réalisée par le Contrat de Rivière Senne, en collaboration avec les communes du Brabant wallon présentes sur le bassin de la Senne, ainsi que in BW. Celle-ci sera largement diffusée à l'ensemble des communes partenaires du Contrat de Rivière Senne.

Venez découvrir ce nouvel **outil de communication et de sensibilisation** sur la gestion des eaux de pluies en ville, en cliquant [ICI](#), en consultant le site [web](#) du CRSenne ou encore en nous demandant le format papier !



Changement de législation sur la gestion des eaux usées en zone d'assainissement autonome

Un arrêté du gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 a apporté des modifications au Code de l'eau notamment sur la gestion des zones d'assainissement autonome. Un plan de **gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA)** voit le jour. Celui-ci est rentré en application le 01/01/2018. Son objectif est de garantir le bon fonctionnement des **systèmes d'épuration individuelle (SEI)** mis en place chez les particuliers.



Plusieurs éléments ont été mis en place ou modifiés :

- ◆ Les **primes** à l'installation ou à la modification d'un SEI existant
- ◆ **L'entretien** du SEI pris en charge par la Société Publique de Gestion de l'Eau (via le Coût Vérité-Assainissement (CVA) – le paiement de celui-ci sera obligatoire au 31/12/2021 pour toute habitation équipée d'un SEI *)
- ◆ Les **vidanges** de fosses prises en charge par la SPGE via les organismes d'assainissement
- ◆ Suivi, contrôle et information sur les SEI

Pour en savoir plus, un site internet a été créé : www.gpaa.be. Vous y trouverez le montant des primes, une cartographie vous permettant de savoir si vous êtes en assainissement autonome, qu'est-ce que le CVA (coût vérité assainissement), à quel installateur agréé pouvez-vous faire appel dans votre région, etc.

*A partir du 1er janvier 2018, en cas d'installation d'un nouveau SEI, il n'y aura plus d'exonération au paiement du CVA. Pour les personnes déjà équipées d'un SEI et actuellement exonérées du paiement du CVA, il y aura 2 possibilités :

- ◆ le particulier met fin volontairement à l'exonération du paiement du CVA : il bénéficie alors directement des services de la GPAA.
- ◆ le particulier décide de maintenir son exonération, avec comme date butoir le 31 décembre 2021 : les frais liés aux entretiens obligatoires et les vidanges de boue sont à sa charge.

Au-delà du 31 décembre 2021, toute personne dont l'habitation est équipée d'un SEI relèvera de la GPAA avec une prise en charge par la SPGE des principaux frais liés au suivi de ces systèmes.

Agenda en page 2 !

Contrat de Rivière Senne
Place Josse Goffin 1
1480 Clabecq
Président : Christian Fayt



Tel : 02/355.02.15
GSM : 0497/53.71.16
Courriel : info@crsenne.be
Site: <http://www.crsenne.be>

Agenda

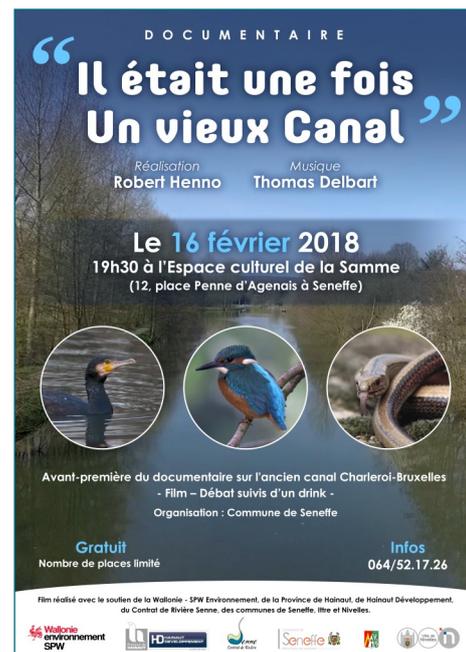
16/02/2018 — Seneffe — Avant-première du film « Il était une fois - Un vieux canal »

L'ancien canal Charleroi-Bruxelles est un bijou du patrimoine wallon, exemple de reconversion d'un outil de transport à vocation économique en un lieu à multiples facettes, d'histoire, de nature, de détente, de loisirs et de culture.

Coup de projecteur fantastique, Robert Henno, Seneffois reconnu internationalement dans sa discipline, a réalisé un film documentaire sur ce patrimoine naturel incontestable de notre région. Une projection en **avant-première** en présence du réalisateur est organisée, par la Commune de Seneffe en collaboration avec la Province de Hainaut et le Contrat de Rivière Senne. Le film sera suivi d'un débat et d'un drink.

Date et lieu : vendredi **16 février 2018 à 19h30** à l'espace **culturel de la Samme, 12, place Penne d'Agenais** à Seneffe

Informations : Entrée gratuite — nombre de place limité — pas de réservation — www.seneffe.be ou au 064/52.17.26



Expo « Un autre regard sur les amphibiens et les reptiles de Wallonie » (SPW)

Chaque année, le Contrat de Rivière a en prêt l'exposition « Un autre regard sur les amphibiens et les reptiles de Wallonie » par le SPW. Cette année, celle-ci sert d'appui pour des animations du **CRSenne** pour certaines écoles de Besonriex (photo ci-jointe), Nivelles, Braine-le-Comte et Braine-le-Château.

Elle sera ouverte au grand public grâce aux partenaires du CRSenne :

- à **Braine-le-Comte** du **31 janvier au 9 février** 2018, hôtel de Ville, **entrée libre** de 9h à 16h.

Adresse : Grand Place 39, 7090 Braine-le-Comte
Informations : Service Environnement, 067/874.879-880, environnement@7090.be

- à **Braine-le-Château** du **24 février au 11 mars** 2018, maison du Bailli, **entrée libre** du mercredi au dimanche de 13h à 17h.

Adresse : Grand Place 20, 1440 Braine-le-Château
Informations : Royal Syndicat d'Initiative de Braine-le-Château, 02/366.93.49.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter !



Cooaaaaa... Quoi ? du 31/01 au 09/02/2018 à l'Hôtel de Ville

Grand-Place, 39 – 7090 Braine-le-Comte



Une exposition
« Un autre regard sur les Amphibiens et les Reptiles de Wallonie »
Entrée libre pendant les heures
d'ouverture des services communaux
Infos : Service Environnement au 067/874-879-880 ou environnement@7090.be



EXPOSITION



Un autre regard sur les amphibiens et les reptiles de Wallonie

Du 24 février au 11 mars 2018
Entrée libre du mercredi au dimanche de 13h00 à 17h00
GROUPES SCOLAIRES SUR RENDEZ-VOUS : 02/366.93.49

Maison du Bailli

20, Grand-Place à Braine-le-Château



Contrat de Rivière Senne
Place Josse Goffin 1
1480 Clabecq
Président : Christian Fayt



Tel : 02/355.02.15
GSM : 0497/53.71.16
Courriel : info@crsenne.be
Site : <http://www.crsenne.be>